

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~

**OBJET : Subvention exceptionnelle 2022 – Association Pêche et Pisciculture « La Lésine »  
et Décision modificative n°2/2022 du budget Général**

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN  
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

**Vu** la délibération n°2022-044 en date du 13 avril 2022, fixant les subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2022,

**Vu** la demande de l'Association Pêche et Pisciculture « La Lésine », sollicitant la commune afin qu'elle participe à la prise en charge de la location d'amphibie. Cet engin à chenille permet le faucardage de l'étang des lésines qui était envahi par le myriophylle.

Le faucardage a été réalisé début mai 2022 par l'association avec le concours d'une dizaine de bénévoles. Le coût de la location s'élève à 5 332,80€ TTC, correspondant à 5 jours de location.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 16 juin 2022.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'octroyer une aide exceptionnelle pour participer partiellement à la location d'amphibie à hauteur de 2 700 euros.

Il est proposé de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin de créditer la somme de cette subvention exceptionnelle au chapitre 65 - article 6574 du budget 2022 :

| Compte    | Libellé du compte                             | Dépenses   | Recettes   |
|-----------|-----------------------------------------------|------------|------------|
| 6574 – 65 | Subvention de fonctionnement aux associations | + 2 700 €  |            |
| 020       | Dépenses imprévues de fonctionnement          | - 2 700 €  |            |
|           | <b>Total de la section de FONCTIONNEMENT</b>  | <b>0 €</b> | <b>0 €</b> |

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION de Madame Gaëlle FORAY,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 700 euros à l'Association Pêche et Pisciculture « La Lésine », afin de prendre en charge partiellement la location d'amphibie qui a permis le faucardage de l'étang des Lésines,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

